

**SESSION ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013**

Tenue au Centre Municipal à 20h00.

**PRÉSENCES:**

M. Raynald Dion	M. Gaétan Henry
Mme Jessica Fournier	Mme Jenny Couture
M. Jean Lacasse	Mme Nancy Gosselin

Sous la présidence du Maire, M. Marcel Blais.

Est aussi présente, Mme Jocelyne G. Paré, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

**ARTICLE 1: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**13-1414**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: M. Raynald Dion  
ET RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la présente session soit accepté tel que présenté avec varia ouvert.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013;
3. Voirie municipale;
4. Période de questions;
5. Rapport du maire sur la situation financière 2012 et reddition de comptes;
6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
7. Résolution pour transfert de fonds;
8. Sécurité incendie;
9. MADA;
10. Séances du budget;
11. Cédule des réunions 2014;
12. Règlement # 285-13 modifiant le règlement de zonage # 247-04 afin de régir les éoliennes domestiques;
13. Assurances collectives;
14. Correspondance
15. Dépenses du mois et rapport budgétaire du mois d'octobre 2013 et les états comparatifs de revenus et dépenses;
16. Varia ; -
17. Clôture et levée de la séance.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 2: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

**13-1415**

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET APPUYÉ PAR: M. Gaétan Henry  
ET RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 soit accepté tel que rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 3: VOIRIE MUNICIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du Responsable des travaux publics pour le mois d'octobre. Suite à cela,

Les travaux à faire pour le mois de novembre :

- Baisser la grille de rue en avant de la Coop de l'Habitation Lamontagne;
- Vérifier les prix pour un ouvre-porte de garage au poste incendie.

Gaétan Roy informe les membres du conseil qu'il a vérifié la génératrice à la Salle Fleur de Lys avec M. Jean Lacasse et que le tout est fonctionnel.

**ARTICLE 4: PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question n'est posée par l'assistance.

**ARTICLE 5: RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2012  
ET REDDITION DE COMPTES**

L'année 2013 est la 3<sup>e</sup> année où toute la province de Québec est en processus d'élections. À Honfleur, il n'y a pas eu d'élection. Je félicite les conseillers réélus **M. Raynald Dion, M. Jean Lacasse, M. Gaétan Henry et Mme Jenny Couture**. Bienvenue à **Mme Jessica Fournier** au poste #2 qui remplace **M. Denis Chabot** et à **Mme Nancy Gosselin** au poste #6 qui remplace **Mme Nancy Bourassa**.

Je compte sur votre disponibilité pour former une équipe dynamique au bon fonctionnement de la Municipalité.

Je remercie **Mme Nancy Bourassa** et **M. Denis Chabot** pour leur engagement, leur disponibilité et leur très bon travail pendant leur mandat.

Je tiens sincèrement à vous remercier, citoyens-citoyennes de Honfleur, pour la confiance que vous me témoignez pour un 4<sup>e</sup> mandat à la mairie.

---

Comme à chaque année, en vertu de l'article 955 du code municipal et au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, je fais rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une session de conseil.

Le maire traite des points suivants:

1. Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;
2. Le rapport du vérificateur sur ces états;
3. Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent et celui pour lequel le prochain budget sera fait;
4. Les orientations générales du prochain budget;
5. Les listes de contrats comportant une dépense de 25 000,00 \$ de plus de 2000,00 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000,00 \$;
6. La rémunération du maire ainsi que celle de chaque membre du conseil;
7. Reddition de comptes pour les indicateurs de gestion.

**1. LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Le rapport financier mentionne des revenus pour l'année financière 2012 de l'ordre de 1 354 301,00 \$ des dépenses de fonctionnement de 1 134 135,00 \$ avec un surplus de 220 166,00 \$.

**2. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR CES ÉTATS**

Voici le rapport de la vérificatrice externe sur les états financiers 2012, Madame Julie Roy, comptable agréée de la firme Lemieux, Nolet, présenté et adopté à la séance régulière du 2 avril dernier.

---

Aux membres du conseil,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Municipalité de Honfleur au 31 décembre 2012 et les états des résultats de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la municipalité. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Honfleur au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Julie Roy, c.a.  
Lemieux, Nolet

---

### **3. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET CELUI POUR LEQUEL LE PROCHAIN BUDGET SERA FAIT**

En 2012, nous avons un surplus pour les dépenses extraordinaires.

Pour ce qui est des états financiers 2013, les indications préliminaires nous laissent croire qu'il y aura des revenus de l'ordre d'environ 1 400 103,00 \$ et des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 1 400 103,00 \$ incluant le 2 500,00 \$ pour la réserve de la vidange des étangs.

### **4. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET**

Le prochain budget prévoit réaliser en 2013 des travaux dans divers chemins et l'installation de géotube et vidange de la cellule #4 aux eaux usées.

### **5. LES LISTES DE CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000,00 \$ DE PLUS DE 2 000,00 \$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000,00\$**

Voici la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00 \$, que la municipalité a conclus, depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle, j'ai fait rapport de la situation financière de la municipalité et celle de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000,00 \$.

#### **HISTORIQUE DES FACTURES DE PLUS DE 2,000\$ AVEC UN TOTAL DE PLUS DE 25,000\$**

Factures de l'année financière 2012:

<b>Fournisseurs</b>	<b>2012</b>
Lucien Fournier & Fils (Hiver)	127 853,61 \$
Lucien Fournier & Fils (Été)	148 204,63 \$
Ministère du Revenu du Québec	27 865,32 \$
Ministre des Finances (sureté du Québec)	82 109,00 \$
MRC de Bellechasse	126 620,00 \$
Rouleau paysagiste Inc. (parc municipal)	34 522,97 \$
Simon Paré & Fils	30 463,49 \$
Techsport Inc. (parc municipal)	57 366,46 \$

#### **FACTURES DE PLUS DE 25,000.00\$**

Factures de l'année financière 2012:

<b>Fournisseurs</b>	<b>2011</b>
Construction BML	176 347,49 \$
M.R.C. de Bellechasse (Quotes-parts)	42 206,67 \$
M.R.C. de Bellechasse (Quotes-parts)	42 206,67 \$
M.R.C. de Bellechasse (Quotes-parts)	42 206,66 \$
Ministères des Finances (Sûreté du Québec)	41 055,00 \$
Ministères des Finances (Sûreté du Québec)	41 054,00 \$

*Les montants des factures de la MRC et du Ministère des Finances sont déjà inclus dans les factures de plus de 2 000,00 \$ avec un total de plus de 25 000,00 \$.*

### **6. LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE AINSI QUE CELLE DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL**

L'article 11 de la loi sur le traitement des élus demande que la rémunération du maire ainsi que celle de chaque membre du conseil soient inscrites dans le présent rapport. Ainsi pour l'année 2012, la rémunération annuelle du maire était de 7 196,52 \$ au niveau municipal et de 104,15 \$ par session régulière ou spéciale du conseil de la M.R.C. de Bellechasse. La rémunération annuelle d'un élu municipal était de 2 398,80 \$.

#### **PARC MUNICIPAL**

En 2012, un comité a été formé pour l'élaboration d'un parc municipal sur le terrain de la Fabrique. Les personnes du comité sont Madame Bibiane Poulin, Messieurs Pierre Henry, Jonathan Lacasse et André Audet. Ils ont fait un très bon travail et nous avons la chance d'avoir un très beau parc, très accueillant pour la population, les enfants, les cyclistes, etc...

Ils ont obtenu une subvention de 77 438,00 \$ du pacte rural et un don de 25 000,00 \$ de commandite de la Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse.

Nous remercions le comité pour leur excellent travail. Nous sommes très fiers de notre parc où nous prévoyons y faire des spectacles en plein air où toute la population sera invitée.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Je tiens à remercier tous les employés municipaux. Sachez que dans une telle organisation, tous les membres de l'équipe sont importants. Sans leur dévouement, leur professionnalisme et leur souci du travail bien accompli, nous ne pourrions mener à terme nos projets. Les résidents de la municipalité peuvent se compter chanceux d'avoir une équipe à leur écoute et près d'eux.

Je ne voudrais pas passer sous silence, le dévouement des bénévoles qui contribuent à l'enrichissement de notre municipalité. Je vous en remercie aux noms des citoyens.

### **FESTIVAL FAMILIAL**

Le Festival Familial 2013, sous la présidence de M. Jean Lacasse, bien secondé par son équipe fut encore une très belle réussite. La température était au rendez-vous. Ils font un travail extraordinaire, nous les remercions et les félicitons.

### **SALLE FLEUR DE LYS**

La Salle Fleur de Lys est un service aux citoyens que la municipalité gère depuis plusieurs années déjà. Cette gestion nous a permis de constater que ce lieu fait partie de notre histoire et qu'il est important de le conserver. Cette salle sert pour les partys de familles, réunions ou autres et aussi pour les expositions lors de décès. Elle est très utile!

Le sous-sol de la salle est en même temps un lieu de divertissement, le mardi après-midi, plusieurs personnes s'amuse et socialisent en jouant à la pétanque et aux cartes. Le mercredi et vendredi soir beaucoup de gens de l'extérieur nous rendent visite.

### **VOIRIE ET IMMOBILISATIONS**

En voirie, nous avons fait de gros travaux sur la Petite 3<sup>e</sup> et plusieurs réparations mineures.

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Les sessions de préparation des prévisions budgétaires pour l'année 2014 vont débuter dans quelques jours. L'entretien du réseau routier et des modifications technologiques à l'eau potable y seront à l'étude.

Les membres du conseil prendront des décisions sages et raisonnables pour le bien-être des citoyens en tenant compte des capacités financières de ceux-ci.

Comme vous le constatez, les projets ne manquent pas et les heures de réunions s'additionnent. Venez donc nous voir à l'adoption de nos prévisions budgétaires 2014. La date et l'heure vous seront transmises par l'avis public qui sera diffusé à l'Église ainsi qu'au bureau municipal.

## **7. REDDITION DE COMPTES POUR LES INDICATEURS DE GESTION 2012**

Voici la reddition de comptes suite à l'implantation des indicateurs de gestion par le Ministre des Affaires Municipales et des Régions.

Issus d'une démarche méticuleuse à laquelle ont participé de nombreux experts des milieux municipaux et universitaires, ces indicateurs viennent aider les municipalités dans leur prise de décisions, favorisant l'amélioration du rendement et l'adoption des meilleures pratiques de gestion.

Considérant le caractère public des institutions municipales et la nature des services qu'elles rendent, ces indicateurs de gestion constituent une amélioration indéniable de la qualité de l'information communiquée aux citoyens.

Les huit (8) objectifs d'utilisation de ces indicateurs de gestion sont:

- D'améliorer le rendement des organismes municipaux dans la prestation de leurs services;
- De permettre aux élus et aux fonctionnaires de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et celle de la santé financière de leur organisation;
- De mieux éclairer les choix des décideurs municipaux;
- De mieux planifier les services municipaux et de mieux déterminer les cibles grâce à une meilleure connaissance de la situation;
- De préserver les ressources;

- De fournir aux contribuables une information objective sur la gestion des services municipaux permettant de mieux répondre à leurs demandes;
- De renforcer l'engagement de l'administration municipale envers la population;
- Et de permettre la communication d'information entre municipalités comparables dans le but de dégager les meilleures pratiques de gestion.

Ces six indicateurs obligatoires vous sont présentés sous quatre activités comprenant: la voirie municipale, l'enlèvement de la neige, l'approvisionnement en eau, le traitement et le réseau de distribution, le traitement des eaux usées et le réseau d'égout.

Pour analyser ces résultats, nous devons prendre en considération les particularités de la municipalité qui sont les suivantes:

- Municipalité de 802 habitants ayant à cœur son caractère villageois.
- Le territoire de notre municipalité est en partie en zone agricole.

Avant de présenter et de commenter nos résultats 2012, il faut noter que plusieurs données proviennent de l'état intitulé "État du coût des services municipaux" qui fut ajouté à nos états financiers, avec les changements à la comptabilité en 2000.

Cet état inclut non seulement les dépenses annuelles d'exploitation, mais aussi la répartition des frais de financement, les amortissements sur les immobilisations de même que l'amortissement des subventions reçues pour celles-ci.

## FONCTION TRANSPORT ROUTIER

### Voirie municipale

	2011	2012
<b>Coût de la voirie municipale par km de voie</b>	1 916,00 \$	2 176,00 \$

### Enlèvement de la neige

	2011	2012
<b>Coût de l'enlèvement de la neige par km de voie</b>	2 378,00 \$	2 443,00 \$

Nous rappelons que cette activité est assurée par la firme Lucien Fournier & Fils Inc. pour le déneigement des rues, routes et rangs. Les stationnements de la municipalité ont été déneigés par le responsable des travaux publics.

## FONCTION HYGIÈNE DE MILIEU

### Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

	2011	2012
<b>Pourcentage de bris par 100 km de conduite</b>	S.O.	S.O.
<b>Coût de distribution par km de conduite</b>	S.O.	S.O.
<b>Coût d'approvisionnement et de traitement par m<sup>3</sup> d'eau (Dépenses de fonctionnement)</b>	1,10 \$	1,87 \$
<b>Coût d'approvisionnement de traitement par m<sup>3</sup> d'eau (Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement)</b>	3,08 \$	3,73 \$
<b>Coût de distribution par m<sup>3</sup> d'eau</b>	S.O.	S.O.

### Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

	2011	2012
<b>Coût du traitement par m<sup>3</sup> d'eaux usées (Dépenses de fonctionnement)</b>	0,43 \$	0,42 \$
<b>Coût du traitement par m<sup>3</sup> d'eaux usées (Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement)</b>	1,20 \$	1,35 \$
<b>Coût des réseaux d'égout par km de conduite</b>	S.O.	S.O.

**CONCLUSION**

Je suis très satisfait de ces résultats et je le suis d'autant plus que les indicateurs de gestion rendent nos évaluations de la situation financière de plus en plus objectives et réalistes.

Nos indicateurs de gestion démontrent que notre santé financière est bonne et que la valeur de nos possessions collectives s'accroît sans alourdir indûment le fardeau fiscal.

Au cours des prochaines années, nous allons pouvoir nous comparer avec des municipalités dotées de caractéristiques similaires, entre autres la population, la densité, l'étendue du territoire et la richesse foncière uniformisée.

Ces comparaisons nous guideront davantage dans notre planification et lors de nos travaux pour l'élaboration de nos budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisation.

J'en profite à l'heure de cette mouvance perpétuelle dans le monde municipal où le dialogue et le partenariat sont de plus en plus essentiels pour remercier les membres du conseil municipal, les gestionnaires et l'ensemble des employés pour leur travail, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: M. Gaétan Henry  
ET RÉSOLU:

**13-1416**

QUE le rapport du maire sur la situation financière pour l'année 2012 et la reddition de comptes 2012 soit accepté tel que présenté par M. Marcel Blais.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 6: DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La Directrice générale a remis aux membres du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires. Ils les ont complétées et déposées pour finaliser le dossier.

**ARTICLE 7: RÉOLUTION POUR TRANSFERT DE FONDS**

CONSIDÉRANT que lors de la présentation du budget 2013, le 17 décembre 2012, les membres du conseil avaient décidé de déplacer un montant de 2 500,00 \$ en fonds spéciaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Jessica Fournier  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

**13-1417**

DE faire une réserve spéciale de 2 500,00 \$ pour la vidange éventuelle des étangs.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 8: SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse va être en entraide mutuelle avec la Municipalité de Saint-Damien étant donné que cette dernière est en manque d'effectifs;

CONSIDÉRANT que nous avons déjà une entente d'entraide mutuelle pour la protection incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Raynald Dion  
ET APPUYÉ PAR: M. Gaétan Henry  
ET RÉSOLU:

**13-1418**

DE signer l'entente relative lors d'un incendie liant les municipalités de Saint-Lazare de Bellechasse et de Honfleur lors d'entraide à la Municipalité de Saint-Damien.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 9: MADA**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Honfleur d'élaborer une politique familiale et aînée pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés;

CONSIDÉRANT que suite à la formation du comité famille et aîné d'autres personnes se sont jointes;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: Mme Nancy Gosselin  
ET RÉSOLU:

**13-1419**

QUE la Municipalité de Honfleur ajoute 3 personnes pour la politique familiale et aînée soient Marie-Pier Morin, Jessica Poliquin et Mikaël Henry.

QUE le comité sera formé dorénavant de 7 personnes dont Jenny Couture, Nancy Bourassa, Gustave Marceau, Josée Bouchard et les 3 nouveaux membres.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 10: SÉANCES DU BUDGET**

Les séances du budget 2014 sont fixées aux :

- Lundi le 18 novembre 2013 à 20h00
- Lundi le 25 novembre 2013 à 20h00

L'adoption du budget 2014 sera le 16 décembre 2013 à 20h00

**ARTICLE 11: CÉDULE DES RÉUNIONS 2014**

ATTENDU que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

13-1420

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des sessions ordinaires du conseil de la Municipalité de Honfleur pour 2014. Elles se tiendront à compter de 20h00 au 320, rue St-Jean à Honfleur :

13 janvier 2014	7 juillet 2014
3 février 2014	4 août 2014
3 mars 2014	2 septembre 2014
7 avril 2014	6 octobre 2014
5 mai 2014	3 novembre 2014
2 juin 2014	1 <sup>er</sup> décembre 2014

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE la présente résolution abroge et remplace tous les règlements incompatibles avec la présente.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 12: RÈGLEMENT # 285-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 247-04 AFIN DE RÉGIR LES ÉOLIENNES DOMESTIQUES**

Un avis public a été expédié le 28 octobre dernier pour une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 285-13 intitulé : Règlement régissant les éoliennes et modifiant divers articles du règlement de zonage. L'assemblée publique s'est tenue le 11 novembre à 19h30 et suite à la demande des propriétaires de l'éolienne nous modifierons le projet de règlement régissant les éoliennes. Le règlement sera adopté à une réunion ultérieure.

**ARTICLE 13: ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU que conformément à l'article 14.7.1 du Code *municipal*, l'UMQ a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités et MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

ATTENDU que lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier de charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et MRC de Bellechasse du regroupement;

ATTENDU que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, la Municipalité de Honfleur est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

13-1421

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Municipalité de Honfleur confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

QUE la Municipalité de Honfleur s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat.

QUE la Municipalité de Honfleur s'engage à respecter les termes et condition dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 14: CORRESPONDANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Nancy Gosselin  
 ET APPUYÉ PAR: Mme Jessica Fournier  
 ET RÉSOLU:

D' accorder une commandite de 50,00 \$ pour la 11<sup>e</sup> édition du Tournoi Midget St-Anselme qui se tiendra du 18 novembre au 3 décembre 2013.

**13-1422**

Adopté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Jenny Couture  
 ET APPUYÉ PAR: M. Jean Lacasse  
 ET RÉSOLU:

D' accorder une commandite de 100,00 \$ à Opération Nez Rouge Bellechasse 2013.

**13-1423**

Adopté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Jenny Couture  
 ET APPUYÉ PAR: M. Jean Lacasse  
 ET RÉSOLU:

**13-1424**

D' inscrire Mme Jessica Fournier et Mme Nancy Gosselin à des formations à la FQM (1. Rôles et responsabilités des élus, 2. Éthique) au coût de 265,00 \$ pour chacune des formations.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 15: DÉPENSES DU MOIS ET RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2013 ET LES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUES ET DÉPENSES**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Gaétan Henry  
 ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
 ET RÉSOLU:

**13-1425**

QUE les dépenses du mois au montant de 54 394,92 \$ soient acceptées et payées telles que décrites sur le rapport remis à chaque élu et déposé à la table du conseil.

QUE le rapport budgétaire d'octobre 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

La Directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses tel que stipulé à l'article 176.4 du code municipal.

**ARTICLE 16: VARIA**

Aucun point n'a été ajouté au varia.

**ARTICLE 17: CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est 22h05 et la conseillère Mme Jenny Couture demande la levée de la séance.





.....

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Jocelyne G. Paré, Directrice générale/Secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour payer les dépenses autorisées lors de cette session par les résolutions # 13-1417, 13-1422, 13-1423, 13-1424 & 13-1425.

Donné à Honfleur, ce 12 novembre 2013.

---

Jocelyne G. Paré  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière